Liberté, sécurité et justice: statut des victimes dans le cadre de procédures pénales. Décision-cadre. Initiative Portugal

2000/0813(CNS) - 14/04/2000 - Document annexé à la procédure

Dans un document émanant de la Présidence portugaise, un exposé des motifs est proposé aux délégations de l'Union européenne au Conseil afin de présenter les objectifs du projet de décision-cadre portant sur le statut des victimes dans le cadre des procédures pénales. Parmi les principes énoncés dans ce document et qui ont guidé à l'élaboration du projet, on retiendra tout particulièrement: 1) la volonté de répondre à la question fondamentale pour les citoyens, qui est de l'accès au droit s'agissant du statut des victimes dans le cadre des procédures pénales; 2) l'idée d'engager une initiative sous la forme d'une décision-cadre qui constitue la forme la plus appropriée pour un thème, qui implique la nécessité d'un rapprochement des législations et réglementations; 3) la garantie d'obtenir un consensus initial suffisant sur le type d'initiative envisagé, son bien-fondé et son domaine d'application. Dans ce contexte, pour ce qui est de la procédure pénale et les aspects qui lui sont directement liés, la proposition vise à combler les lacunes jugées essentielles et à répondre de manière satisfaisante aux besoins des victimes ainsi qu'aux objectifs de la communication de la Commission portant sur le même thème (voir COS/1999/2122).